

Foin de la plainte !

PRÉAMBULE

Il est arrivé quelque chose à *Études freudiennes*, il est arrivé quelque chose *par* Études freudiennes, et Études freudiennes ne l'a pas su... Aussi ne puis-je aujourd'hui inaugurer cet exposé que par une annonce, l'annonce d'une heureuse nouvelle.

Le numéro 34 d'*Études freudiennes*, il y a exactement dix ans, a publié « Sincérités libertines », une étude où je présentais, sous l'angle inhabituel du libertinage (de l'exercice psychanalytique comme un libertinage, mais chut !, ne le dites pas trop), cette affaire qui ne se résume pas au lien Freud / Ferenczi, qui comporte au moins deux autres figures, féminines en l'occurrence. Au cours de cette présentation, j'avais été amené à remarquer que l'on publie en France la correspondance de Freud de façon spacieuse, mettant Freud au centre d'un cercle, chaque point de ce cercle (ses correspondants) n'ayant apparemment de lien qu'avec lui (on est alors tenté d'écrire Lui). Freud ↔ Ferenczi, Freud ↔ Jung, Freud ↔ Abraham, Freud ↔ Pfister, etc. Ces échanges, selon nos éditeurs, seraient toujours binaires et ainsi configurés. Il n'en fut rien disais-je, ajoutant que si l'on avait étudié les planètes de la même façon : terre ↔ lune, terre ↔ mars, terre ↔ saturne, etc., on n'aurait jamais découvert la loi de la gravitation universelle. Ainsi formulai-je publiquement le vœu que l'on publie la correspondance de Freud autrement, à savoir chronologiquement, en rassemblant en un même volume ce qu'il avait écrit chaque jour à ses multiples correspondants (il n'est pas exceptionnel qu'il écrive jusqu'à 11 lettres durant la même journée).

Eh bien figurez-vous que la chose a été entendue ! C'est incroyable, d'autant plus incroyable que le champ freudien, en ses multiples colloques, apparaît bien, n'est-ce pas, un lieu où l'on a peut-être plus qu'ailleurs régulièrement le sentiment de parler dans le désert. Et donc, entre 1997 et 1999 (du tome I au tome IV), un éditeur espagnol, Editorial biblioteca nueva, s'est employé à collecter, traduire ou retraduire puis à publier chronologiquement la *Correspondancia de Sigmund Freud* (edición de Nicolás Caparrós), non d'ailleurs sans citer cet article d'*Études freudiennes*. Dont acte. Combien de temps faudra-t-il pour que les éditeurs en France s'y mettent eux aussi ? On n'ose y penser.

Selon les estimations les plus sérieuses, Freud écrivit environ 20.000 lettres durant sa vie. Certaines sont perdues, d'autres détruites, à commencer par lui-même en plusieurs occasions marquantes, d'autres archivées et rendues inaccessibles en attendant le moment où leur publication sera jugée sans conséquences. On ne cesse pourtant, chaque jour, d'en publier.

Lorsque Conrad Stein m'a fait part de son souhait que j'intervienne aujourd'hui sur le sujet de « la plainte dans la situation analytique », attendant surtout de moi que je parle d'une manière proche de celle qu'il avait expérimentée à Études freudiennes (car je ne parle pas partout de la même façon, et Études freudiennes, certes, suscite un parler singulier), je lui ai tout de suite, et non sans être surpris moi-même, répondu oui. Simplement parce qu'un mot me venait en réponse à sa chaleureuse invitation. Ce mot, vous le savez, puisqu'il a fait mon titre : Foin de la plainte !

Je pensai en effet, sans doute pour la première fois aussi clairement, lors de cet échange téléphonique, que la psychanalyse m'avait mis hors d'état de me plaindre, comme on en met d'autres, d'ailleurs non sans de grandes difficultés, hors d'état de nuire. Réflexion faite, c'est assez curieux un pareil effet – si effet il y a. Je dis « effet », et non pas « conséquence », et moins encore « résultat », mais « effet » est peut-être encore trop.

Ce « foin de la plainte ! », comment l'entendre ? Certainement pas comme un heureux ou attristé cri de soulagement. C'est à tort, c'est d'une façon rhétorique, que j'ai fait suivre ce « foin de la plainte » d'un point d'exclamation dont, énonciativement parlant, il n'a nul besoin. Il s'agit, à vrai dire, purement et simplement, d'un constat : il est exclu que je me plaigne, exclu aussi, phénomène plus curieux, mais que je voudrais pouvoir penser jusqu'au bout, que je porte jamais plainte.

Les réserves que, par un retour critique sur ma réaction spontanée, je puis aujourd'hui émettre quant à savoir si mon analyse m'a délesté de toute velléité de plainte ne sont pas négligeables. Peut-être étais-je d'emblée, de ceux qui ne se plaignent jamais (cette catégorie de gens rassemble des positions subjectives fort diverses). Mais ce qui m'apparut, en étant bercé par l'amicale voix de Conrad Stein, était la chose suivante, dite au conditionnel : si j'avais eu jamais quelque velléité de porter plainte, ma psychanalyse m'en aurait dissuadé.

Imaginons un peuple composé de gens tous psychanalysés. Selon mon expérience, une conséquence s'ensuivrait ; il n'y aurait plus besoin d'avocats, de juges, de tribunaux. Une belle économie, n'est-ce pas, pour la société ? Mais comment une telle fiction est-elle seulement envisageable ?

Ce n'est pas que mon enfance ne m'ait fourni, avant que je ne m'allonge sur le divan de Jacques Lacan, un motif très précis de porter en ce lieu une plainte. Ou plutôt quelque chose qui aurait pu être pris pour une plainte. Seulement voici que je m'étais adressé non à un tribunal ou à quelque instance ou personne susceptible d'en tenir lieu, mais à quelqu'un qui, quelles que soient les atrocités dont je pouvais lui faire part, restait certes présent, accueillant, mais en outre, mais surtout, souriait, me souriait. De l'extérieur, on aurait pu croire, de sa part, à un manque total de psychologie (et c'était bien le cas : le refus de la psychologie par la l'analyse n'est pas une question seulement théorique, l'antinomie concerne non moins

essentiellement la pratique) ; psychiatre, on aurait pu caractériser sa réaction comme franchement discordante. Pourtant, si elle m'étonnait, elle ne me choquait pas absolument (sinon, je l'aurais quitté). Je ne savais pas encore que je n'avais besoin que de ça, ni plus ni moins que de ça, que d'un sourire. D'un sourire qui me rendait la vie souriante. D'un sourire que vous pouvez aussi entendre au sens de « sourire arabe », d'un sourire, autrement dit, qui me châtrait. Du sourire du chat d'Alice : le chat s'évanouit, il ne reste plus que le sourire.

D'où donc provenait ce sourire ? D'où lui venait-il ? Je ne me posais guère la question, même si je sais aujourd'hui la réponse. Il lui venait de son propre réglage sur l'inexistence de l'Autre. On entend bon nombre de lacaniens répéter que « l'Autre n'existe pas », qu'il est « barré », qu'il « ek-siste », autant de formules qui, dans leurs propos, perdent leur portée. On les surprend présentant ces formules comme des thèses tout en témoignant, dans leur énonciation elle-même, que Lacan (ou Dieu, ou le Social) reste pour eux un grand Autre parfaitement existant. C'est qu'il n'y a rien qui aille de soi à se trouver subjectivement déterminé par l'inexistence de l'Autre. C'est que cette inexistence n'est pas tant une affaire de pensée qu'une affaire d'être, ontologique. De manque à être plus exactement. Lacan, avec moi, n'aura rien trouvé de mieux que de faire de son sourire le signe (je ne dis pas le signifiant) de son propre manque à être. Comme grand Autre, ce sourire, tout en le rendant présent, le barrait.

Qui donc aurait été Lacan s'il avait été philosophe ? Non, il n'aurait été ni Spinoza (son premier grand amour homosexuel en philosophie), ni Socrate, ni Hegel, ni Kant, ni Sade, ni Heidegger. Son nom en philosophie est celui de quelqu'un dont il n'a pratiquement jamais parlé, à savoir Plotin. Plotin souriait à la vie. Rien de tragique chez lui. Peut-être fut-il le plus souriant des philosophes. Lorsque son élève Porphyre vient lui dire sa mélancolie, son souhait de se suicider, il s'en sépare, l'envoie en Sicile pour un voyage non « pathologique » mais thérapeutique. Plotin était, nous dit Porphyre « [...] en même temps présent à lui-même et à autrui. ». Et Pierre Hadot intitule deux des chapitres qu'il lui consacre « Douceur », et « Solitude ». Le sourire que m'adressait Lacan relevait de ce registre : douceur, et solitude. Il ne s'agissait pas d'une communication, d'une communion ; bien au contraire, sans drame, dans sa maladresse assumée, il nous laissait, chacun, seuls.

Se plaindre, porter plainte, se trouve tout simplement exclu dans l'analyse, pour cette raison que l'Autre n'existe pas et qu'il n'est de plainte envisageable, de plainte soutenue que depuis la supposition d'un Autre existant, existant notamment en tant que Juste.

Un psychiatre, chef de Service, un dénommé Baruk, avait dans l'idée que la maladie mentale relevait d'un défaut de justice. Il pensait qu'en instaurant la justice dans son service, la maladie mentale allait s'en trouver affectée jusqu'à en être annihilée, guérie. Que s'est-il passé ? Rien de tout cela certes. Mais plus encore : son patronyme ne figure même pas dans

les ouvrages historiques qui, composés par ses collègues, répertorient les grands noms de la psychiatrie. À juste titre : sans qu'il le sache, sa doctrine l'avait déjà exclu de sa discipline.

PLAINTE *VERSUS* DEMANDE

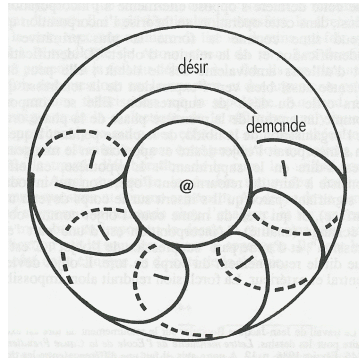
Il n'est de plainte qu'instruite, qu'admise, que reconnue comme telle. Le plaignant seul ne fait pas la plainte. Il n'y aura de plainte qu'enregistrée ; seul cet enregistrement fera (au futur antérieur) le plaignant. Il ne suffit pas, pour qu'il y ait plainte, que la plainte soit, comme on le dit portée ; il n'y a pas de plainte tant que ce qui est porté n'est pas avalisé comme tel, reçu ailleurs que de là d'où ça a émergé. Eh bien, au jeu que joue alors cet « ailleurs » le psychanalyste ne se prête pas. Il n'est d'ailleurs pas en position de pouvoir faire.

Mais, qu'il ne soit pas en position de pouvoir le faire, est-ce si sûr ? Les façons d'entériner une plainte, de lui donner sa consistance ne sauraient en effet être limitées à l'ordre policier et juridique. Il suffit de la réponse agacée : « Mais arrêêêête donc de te plaindre ! » pour que soit constituée une plainte. Aussi n'est-ce pas exclu, si ce n'est par un geste qui dépend de lui, qu'un psychanalyste, délaissant sa position sous une incitation pressante d'un analysant, produise, fabrique une plainte. Il n'en resterait pas moins que le dispositif psychanalytique et la fonction qu'y tient le psychanalyste excluent toute fabrication d'une plainte (de fait, extraordinairement peu de plaintes sont issues du divan, et moins encore du fauteuil).

La contre-épreuve de cette position nous sera d'ailleurs fournie demain, par l'exposé de Rainer Lanselle : « Je pleure sur ce jade qu'on appelle pierre. La voix de la plainte dans l'expression littéraire de la Chine classique », qu'heureusement les organisateurs de notre colloque ont mis à la disposition des intervenants. La démonstration s'y trouve apportée de ce que la plainte est une donnée constitutive du discours du maître. De là s'aperçoit que la demande est, dans le discours psychanalytique, le répondant de la plainte dans le discours du maître.

Force est pourtant de remarquer Lacan n'a pas rendu générale l'exclusion de la plainte dans la psychanalyse. Ce n'est pas faute d'y avoir œuvré. Ainsi, en distinguant, dans un ternaire pourtant devenu fameux, le besoin, la demande et le désir, Lacan aurait-il en principe exclu la plainte, l'aurait-il rejetée hors champ freudien. Que quelque chose se fasse jour dans l'analyse, montre le bout de son nez comme plainte, l'analyste s'emploiera à ce que cette plainte émergente, reçue par lui comme une demande, ne trouve son prolongement que dans le virage même de cette demande, laquelle, dès lors qu'elle est formulée, apparaît demande d'autre chose (notamment et spécialement l'amour), d'une autre chose qui deviendra l'objet d'une autre demande. Selon ce concept si décisif dans la pratique psychanalytique de la demande, il y a des tours de la demande. Tandis que la plainte se laisse de là définir comme ce

qui fait obstacle à cette mobilité de la demande¹, qui, en figeant une demande, empêche le développement (au sens cycliste) des tours de la demande, empêche, pour finir, le bouclage de ces tours où le sujet peut trouver à se repérer dans son désir. Lacan s'est servi d'un objet topologique, un tore, pour figurer comment ces tours de la demande finissent par réaliser un autre tour (différent, topologiquement, des tours de la demande, puisque n'enserrant pas le même trou), celui qui cerne comme manquant l'objet du désir, qui fait donc le sujet désirant :



Eh bien cette leçon, pourtant assez simple en sa facture, n'a pas été reçue. Je n'en veux pour preuve que l'« Argument » qui ouvre le numéro 47 (printemps 1993) de la *Nouvelle revue de psychanalyse*, précisément consacrée à la plainte. On sait la manière de cette aujourd'hui défunte revue, faite par des beaux esprits et adressée aux beaux esprits. Qui dira quel prix la psychanalyse paye d'être largement aux mains des bourgeois ?² Nous en avons, avec cet argument, une belle illustration.

Après un bref salut à la demande (car on connaît ses classiques, car on a fréquenté, mais juste ce qu'il fallait, mais en gardant son quant à soi, le séminaire de Lacan), un salut qui est un adieu, voici la plainte entrer en scène. Elle donne lieu à des affirmations dont la sottise n'a d'égal que la prétention à se hausser du col, à montrer que, s'agissant de psychanalyse, eh bien, l'on sait de quoi l'on parle, ce qui est en question. Quelques exemples de ces affirmations *désintelligentées* ?

Au rendez-vous avec la plainte, pour l'un comme pour l'autre [*pas autrement nommés, mais on a silencieusement gardé de Lacan que le psychanalyste est « au lieu de l'autre », tout en écartant ce qui donnait sa consistance à ce propos, à savoir la distinction du petit autre et du grand Autre*], tous les enjeux du transfert [...]

¹ Remarque déjà parfaitement articulée, lors de ce colloque sur la plainte, dans l'exposé d'Éliane Perasso, avocat à Marseille).

² Ce fort sérieux problème fut un des enjeux et des motifs de la rupture Granoff / Lacan. Ayant traité Granoff de bourgeois, Lacan se vit d'abord sévèrement admonesté par Leclaire (« Ah non, Jacques, pas lui ! »), puis, des années plus tard confirmé par Granoff. Celui-ci n'en avait pas moins donné une des meilleures définitions qui soient du psychanalyste lacanien, celui qui « va au caniveau ». Qu'on n'attende pas, du côté de la NRP, qu'on aille au caniveau.

Ce « tous », ce « tous les enjeux » est d'un culot inouï. Qu'en sait-on ? Ce ne serait donc plus l'amour qui, comme Freud l'enseignait, donnerait sa portée au transfert ? Que la plainte s'y substitue (puisqu'elle condense, selon ce dire, « tous les enjeux du transfert ») colore le discours censé être tenu par un psychanalyste, d'un pathos, d'un mélodramatisme, d'une mélancolie dont le pompon nous est servi tout à la fin avec l'exclamation à vrai dire hilarante : « Qu'elle est longue la route de la plainte ! ». Manifestement ici, l'on ne s'entend pas causer. Lisant cet « argument », on se dit qu'il fut écrit par quelqu'un plongé, dans le savoir, dans la dépression. Jean-Bertrand Plaintalis³ ?

Et le reste à l'avenant. Ainsi :

Souvent, la plainte trouve forme avec le symptôme : le symptôme est l'objet de la souffrance et, du même coup, il est le contenu manifeste de la plainte.

Que voilà une nouvelle définition du symptôme ! Mais non, mais non, il y a symptôme précisément là où il n'y a *pas* de plainte. Qui plus est, dénouée la surdétermination signifiante du symptôme, ce n'est pas une plainte qui apparaîtra, mais bien une demande.

Quant à l'idée conclusive de cet « argument », selon laquelle la plainte, présentée comme constituant le voyage de la vie (*homo viator*, la métaphore est chrétienne), serait ce qui soutiendrait ce voyage, ce qui nous maintiendrait en vie, ai-je besoin d'indiquer ce qu'elle peut avoir d'étouffant pour qui y adhérerait ? Tout cela manque singulièrement de bonheur, de joie, de sourire ; décidément, le savoir psychanalytique ne serait plus en rien, tel celui des poètes du *fin'amor*, un gai savoir, un savoir de la langue.

Mais comment en est-on arrivé là ? Qu'est-ce donc qui aurait rendu possible un tel dérapage ?

DES LOIS POUR LES ÂMES, DES ÂMES POUR LES LOIS

Ce dérapage témoigne, me semble-t-il, de l'actuelle prise non critique de certains psychanalystes dans un mouvement qui certes ne les concerne pas qu'eux, mais dont on aurait pu attendre d'eux qu'ils s'en démarquent plutôt que de s'y engouffrer.

Juste un exemple. Qui donc sert un pédiatre dénonçant, comme la loi l'exige de lui, des sévices sexuels sur enfants ? Ceux d'entre eux, désormais nombreux, qui se voient ensuite poursuivis par la famille pour « dénonciation calomnieuse » dès lors qu'un non-lieu a été prononcé ne seraient pas mal avisés de se poser la question⁴. Le médecin condamné sous ce motif aura-t-il servi l'enfant ? La famille ? Ces réponses apparaissent loin d'être évidentes ; en

³ Je ne me serais pas permis de porter ainsi publiquement et méchamment atteinte à son nom si lui-même n'avait ouvert cette voie en tenant beaucoup à se faire appeler « Jibé ». Violente, ma pointe n'en est pas moins franche, et différente en cela de l'impardonnable façon dont cet auteur a fait publiquement état de la psychanalyse de Georges Perec.

⁴ Sandrine Blanchart et Nathalie Guibert, « Des médecins s'inquiètent des conditions de signalement en justice de la maltraitance à enfants », *Le Monde* des 29-30 juin 2003. La série des trois génitifs que comporte ce titre devrait à elle seule signaler qu'on se trouve passablement enfoncés.

revanche, il n'y a aucun doute quant à l'obéissance au maître moderne, étatique, à laquelle le médecin est purement et simplement tenu. Michel Foucault aura touché juste, aura non moins sûrement fait preuve de prémonition avec son analyse du biopouvoir. Pour mieux manier la trique, le maître moderne fait feu de tous bois, il en appelle haut et fort à qui voudra bien participer à son pouvoir. Il sait, nous dit-il avec une assurance d'autant plus affirmée qu'elle est moins fondée, quel est le bien non seulement de tous mais aussi de chacun. Ne suffirait-il pas que j'allume à l'instant une cigarette pour qu'on me regarde comme un délinquant ? Ou que j'adresse à une femme un compliment au travail, ou dans la rue ? Médecins et psy sont instamment conviés à la fête. Et nombre d'entre eux répondent, il n'est que de voir comment certains sont montés en première ligne pour défendre ce qu'ils appellent « l'ordre symbolique », garant, selon eux, de la paternité, de la famille, du lien social.

Le meilleure analyste de ce qui est en train chaque jour davantage de se cristalliser est quelqu'un dont le nom ne vous est peut-être pas inconnu, Marcela Iacub. Marcela Iacub, dont je n'ai pas résisté à la tentation d'amener ici pour votre usage quelques exemplaires de son jusqu'à présent meilleur ouvrage⁵, montre à mon avis parfaitement comment le droit moderne en France, loin de se limiter à juger, comme par le passé, les actes et seulement les actes, ambitionne désormais de forger les âmes. Lors d'un colloque proposé par l'école de psychanalyse à laquelle j'appartiens (celle-là même qui a publié Iacub), en mars 2001⁶, Marcela Iacub a analysé l'évolution récente de la législation sur le viol (et des condamnations afférentes à cette transformation). On est passé d'une législation protégeant les mœurs et jugeant les actes à un régime législatif réglé sur ce qui pour l'occasion fut promu : le crime psychique (quitte à ce que le droit se libère de règles classiques les mieux assurées). Reportez-vous à ces analyses, pour y lire que droit et pouvoir « psy » se prêtent désormais la main : le droit ambitionne de forger les âmes, les spécialistes des âmes ambitionnant de contribuer à l'établissement du droit.

Qu'on ait, côté « psy » de la NRP, promu la plainte comme objet et donnée psychanalytique apparaît, dans un tel contexte, comme la réalisation d'une politique de la psychanalyse qui n'est rien d'autre que son dévoiement. Serait-elle insondable, la passion qui saisit certains d'être enfin du bon côté, celui du manche ?

⁵ Marcela Iacub, *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Epel, 2002.

⁶ La plupart des interventions en ont été publiées dans le numéro 20, automne 2002, de la revue *L'unebêvue*.